(11) **EP 1 352 584 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

15.10.2003 Bulletin 2003/42

(21) Numéro de dépôt: 03356057.4

(22) Date de dépôt: 31.03.2003

(51) Int CI.7: **A45C 1/02**

(84) Etats contractants désignés:

AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK

(30) Priorité: 12.04.2002 FR 0204577

(71) Demandeur: Sorrentino, Marie-Antoinette 01700 Beynost (FR)

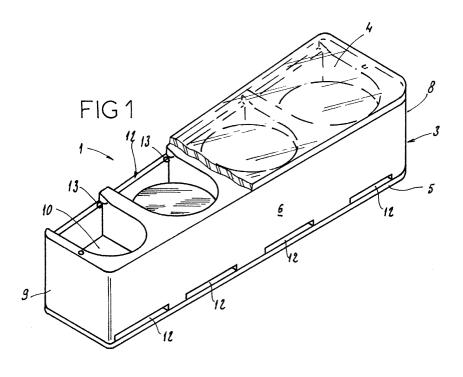
(72) Inventeur: Sorrentino, Salvatore 01700 Beynost (FR)

(74) Mandataire: Maureau, Philippe et al Cabinet GERMAIN & MAUREAU, BP 6153 69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(54) Porte-monnaie double-face pour le stockage et la distribution manuelle de pièces de monnaie

(57) La présente invention concerne un porte-monnaie (1) permettant le stockage et la distribution manuelle de pièces de monnaie (2) comprenant un corps (3) de forme générale parallélépipédique avec une face supérieure dite "recto" (4), une face inférieure dite "verso" (5), deux grandes parois latérales (6, 7) et deux petites parois latérales (8, 9), le corps étant muni d'au moins deux compartiments (10) pouvant recevoir chacun un type de pièces et étant muni chacun d'une ouverture (12) permettant la distribution des pièces une par une,

caractérisé en ce qu'au moins un compartiment (10) possède une ouverture de distribution (12) côté "recto", située sur une première grande paroi latérale (6) à proximité de l'angle formé par cette paroi latérale et la face supérieure (4) du porte-monnaie, et en ce qu'au moins un compartiment (10) possède une ouverture de distribution (12) côté "verso", située sur la seconde grande paroi latérale (7) à proximité de l'angle formé par cette seconde paroi latérale et la face inférieure (5) du porte-monnaie.



Description

[0001] La présente invention concerne un porte-monnaie double-face pour le stockage et la distribution de pièces de monnaie.

[0002] La plupart des porte-monnaie utilisés habituellement comportent un compartiment dans lequel les pièces de différentes valeurs sont stockées en vrac. L'utilisation est fastidieuse lorsque de nombreuses pièces sont stockées et que l'on doit rechercher une pièce de valeur particulière pour faire l'appoint lors d'un règlement. Un tel problème est particulièrement important pour les personnes dont l'acuité visuelle est réduite, ou pour les non-voyants.

[0003] Des dispositifs de stockage et de distribution manuelle de pièces de monnaie ont été proposés qui permettent, grâce à un boîtier muni de plusieurs compartiments, de trier les pièces de différentes valeurs. De tels dispositifs, par exemple décrits dans le modèle d'utilité allemand DE 201 17 710 U, sont relativement pratiques puisqu'ils permettent de repérer et retirer rapidement et facilement des pièces d'une valeur donnée, en particulier lorsque l'utilisateur est une personne mal, ou non voyante.

[0004] Néanmoins, du fait du grand nombre de types de pièces différents, en particulier depuis la mise en circulation de la monnaie Euro - qui comporte huit types de pièces différents -, les dispositifs connus sont de grande taille afin de pouvoir contenir plusieurs pièces de monnaie de chaque valeur connue. De tels portemonnaie sont donc encombrants, et difficiles à manipuler, ce qui va à l'encontre de l'objectif initial. En outre, les porte-monnaie proposés sont souvent de structure complexe et donc coûteux à produire.

[0005] La présente invention vise à remédier aux inconvénients mentionnés ci-dessus, en fournissant un porte-monnaie très compact permettant le stockage sélectif des différents types de pièces de monnaie, ainsi que leur distribution facile et rapide, qui soit facilement manipulable, et économique à produire.

[0006] Le porte-monnaie qu'elle concerne comprend, de manière connue en soi, un corps de forme générale parallélépipédique avec une face supérieure dite "recto", une face inférieure dite "verso", deux grandes parois latérales et deux petites parois latérales, le corps étant muni d'au moins deux compartiments pouvant recevoir chacun un type de pièces et étant muni chacun d'une ouverture permettant la distribution des pièces une par une.

[0007] L'invention est plus particulièrement caractérisée en ce que:

- (i) au moins un compartiment possède une ouverture de distribution côté "recto", située sur une première grande paroi latérale, à proximité de l'angle formé par cette paroi latérale et la face supérieure du porte-monnaie, et
- (ii) au moins un compartiment possède une ouver-

ture de distribution côté "verso", située sur la seconde grande paroi latérale, à proximité de l'angle formé par cette seconde paroi latérale et la face inférieure du porte-monnaie.

[0008] De préférence, le remplissage des compartiments est réalisé par insertion de nouvelles pièces dans les ouvertures de distribution.

[0009] Ainsi, la distribution ou l'introduction de pièces alternativement côté recto et côté verso, est réalisée en pivotant le porte-monnaie de 180 degrés par rapport à son axe longitudinal, et en l'inclinant de sorte que la ou les ouverture(s) de distribution correspondante(s) soi (en)t orientée(s) vers le bas.

[0010] Avantageusement, une languette flexible est disposée en regard de chaque ouverture de distribution de manière à fermer partiellement cette dernière, ladite languette faisant obstacle respectivement à la distribution ou à l'introduction complète d'une pièce depuis/ dans le compartiment correspondant, la pièce pouvant être complètement retirée du, ou introduite dans, ledit compartiment par traction/poussée sur sa partie en saillie, et déformation élastique de la languette.

[0011] Selon une forme d'exécution préférée de l'invention, quatre compartiments possèdent leur ouverture de distribution sur la première grande paroi latérale, à proximité de l'angle formé par cette première paroi latérale et la face supérieure du porte-monnaie, et quatre autres compartiments possèdent leur ouverture de distribution sur la seconde grande paroi latérale, à proximité de l'angle formé par cette seconde paroi latérale et la face inférieure du porte-monnaie.

[0012] De préférence, les huit compartiments sont alors alignés verticalement deux par deux.

[0013] On obtient de ce fait un porte-monnaie pouvant contenir tous les types de pièces correspondant à la monnaie Euro, dans une disposition longiligne, les dimensions du porte-monnaie étant alors appropriées pour la préhension et la manipulation facile de celui-ci dans une paume de la main.

[0014] Avantageusement, les faces supérieure et inférieure sont transparentes de manière à permettre la visualisation du contenu des compartiments.

[0015] Selon une forme d'exécution de l'invention, chaque compartiment est cylindrique avec un diamètre égal, aux jeux fonctionnels près, au diamètre d'un type de pièce particulier, et la largeur et la hauteur de l'ouverture de distribution de ce compartiment correspondent respectivement, aux jeux fonctionnels près, à la largeur et à l'épaisseur dudit type de pièces.

[0016] Enfin, l'une des petites parois latérales est de préférence plus longue que l'autre, de sorte que le corps du porte-monnaie est de forme trapézoïdale, permettant ainsi son orientation et sa manipulation par exemple par des personnes mal ou non voyantes. Plus généralement, une forme non symétrique du porte-monnaie permet son orientation de manière intuitive après plusieurs utilisations, ce qui permet un usage encore facilité.

[0017] Pour sa bonne compréhension, l'invention est à nouveau décrite ci-dessous en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation du porte-monnaie qu'elle concerne.

La figure 1 en est une vue en perspective, la paroi supérieure étant partiellement découpée;

la figure 2 en est une vue de dessus, la paroi supérieure étant transparente;

la figure 3 en est une vue en coupe transversale selon III/III de figure 2, montrant le porte-monnaie incliné en vue de la distribution des pièces situées d'un côté;

la figure 4 en est une vue en coupe longitudinale selon IV/IV de figure 2.

[0018] La figure 1 représente un porte-monnaie 1 permettant le stockage et la distribution manuelle de pièces de monnaie 2 comprenant un corps 3 de forme générale parallélépipédique avec une face supérieure dite "recto" 4, une face inférieure dite "verso" 5, deux grandes parois latérales 6, 7 et deux petites parois latérales 8, 9, le corps 3 étant muni de huit compartiments 10 pouvant recevoir chacun un type de pièces particulier, et étant muni chacun d'une ouverture 12 permettant la distribution des pièces une par une.

[0019] Comme illustré à la figure 1, quatre compartiments 10 possèdent leur ouverture de distribution 12 côté dit "recto", c'est-à-dire sur la première grande paroi latérale 6 et à proximité de l'angle formé par cette première paroi latérale 6 et la face supérieure 4 du portemonnaie, et quatre autres compartiments 10 possèdent leur ouverture de distribution 12 côté "verso" c'est-à-dire sur la seconde grande paroi latérale 7 et à proximité de l'angle formé par cette seconde paroi latérale 7 et la face inférieure du porte-monnaie 5.

[0020] Ces huit compartiments sont alignés verticalement deux par deux, comme illustré à la figure 4.

[0021] Les faces supérieure 4 et inférieure 5 du corps sont transparentes de manière à permettre la visualisation du contenu des compartiments. Elles sont constitués de panneaux transparents fixés sur le corps par vissage ou clipsage.

[0022] Tous les éléments constitutifs du porte-monnaie sont réalisés en matière plastique injectée, puis assemblés les uns aux autres par clipsage, ou vissage.

[0023] En outre comme cela est illustré aux figures 1 ou 2, une languette flexible 13 est disposée en regard de chaque ouverture de distribution 12 de manière à fermer partiellement cette dernière. Cette languette 13 fait obstacle à la distribution complète d'une pièce depuis le compartiment correspondant, la pièce pouvant être complètement retirée dudit compartiment par traction sur sa partie en saillie 14, et déformation élastique de la languette.

[0024] De manière similaire, cette languette 13 fait obstacle à l'introduction complète d'une pièce dans le

compartiment correspondant, la pièce pouvant être complètement introduite dans ledit compartiment par poussée sur sa partie en saillie, et déformation élastique de la languette.

[0025] Ainsi, à l'usage, le remplissage des compartiments est réalisé par insertion de nouvelles pièces dans les ouvertures de distribution.

[0026] Chaque compartiment est cylindrique avec un diamètre égal, aux jeux fonctionnels près, au diamètre d'un type de pièce particulier. La largeur et la hauteur de l'ouverture de distribution de ce compartiment correspondent respectivement, aux jeux fonctionnels près, à la largeur et a l'épaisseur dudit type de pièces.

[0027] Comme montré aux figures 1 ou 2, l'une 8 des petites parois latérales est plus longue que l'autre 9, de sorte que le corps du porte-monnaie est de forme tra-pézoïdale. Ceci est dû aux diamètres différents des pièces de monnaie stockées, et par conséquent aux diamètres des compartiments correspondants, qui sont disposés par diamètres croissants d'un extrémité à l'autre du porte-monnaie.

[0028] Lors de l'utilisation, la distribution ou l'introduction de pièces alternativement côté recto et côté verso, est réalisée en pivotant le porte-monnaie de 180 degrés par rapport à son axe longitudinal.

[0029] Plus précisément, comme cela est illustré à la figure 3, la distribution de pièces de chaque côté est réalisée en inclinant le porte-monnaie par rapport à son axe longitudinal, de sorte que la ou les ouverture(s) de distribution correspondante(s) soi(en)t orientée(s) vers le bas.

[0030] De cette manière, la pièce du compartiment correspondant, la plus proche de l'ouverture de distribution glisse par gravité et une portion 14 de celle-ci fait saillie à l'extérieur du porte-monnaie, comme illustré à la figure 3. La pièce est alors retenue dans cette position par la languette flexible 13. L'utilisateur peut alors retirer la pièce en tirant sur la partie en saillie 14 en déformant élastiquement la languette.

[0031] Ainsi, on notera que la combinaison d'une part, de la compacité du porte-monnaie (qui tient normalement dans la paume d'une main) grâce à la répartition astucieuse des compartiments, d'autre part de la forme non symétrique du corps, permettent une utilisation très facile, d'une main, l'accès aux pièces contenues dans les compartiments s'ouvrant côté recto ou verso étant possible par simple pivotement du porte-monnaie.

[0032] Il va de soi que l'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus à titre d'exemple mais qu'elle en embrasse au contraire toutes les variantes de réalisation entrant dans le champ de protection défini par les revendications ci-annexées.

[0033] C'est ainsi notamment, que l'on peut graver en caractères braille dans les faces supérieure et inférieure, et en regard de chaque compartiment, la valeur des pièces stockées dans le compartiment correspondant, ceci notamment afin de faciliter encore l'utilisation du porte-monnaie selon l'invention par les personnes mal

5

20

25

30

35

ou non voyantes.

Revendications

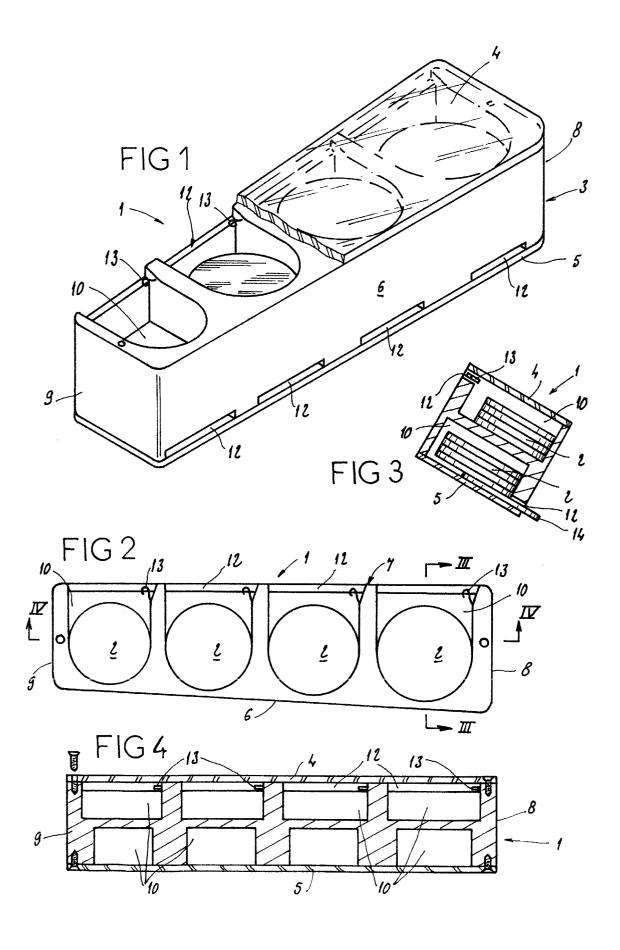
1. Porte-monnaie (1) permettant le stockage et la distribution manuelle de pièces de monnaie (2) comprenant un corps (3) de forme générale parallélépipédique avec une face supérieure dite "recto" (4), une face inférieure dite "verso" (5), deux grandes parois latérales (6, 7) et deux petites parois latérales (8, 9), le corps étant muni d'au moins deux compartiments (10) pouvant recevoir chacun un type de pièces et étant muni chacun d'une ouverture (12) permettant la distribution des pièces une par une, caractérisé en ce que:

5

- (i) au moins un compartiment (10) possède une ouverture de distribution (12) côté "recto", située sur une première grande paroi latérale (6) à proximité de l'angle formé par cette paroi latérale et la face supérieure (4) du porte-mon-
- (ii) au moins un compartiment (10) possède une ouverture de distribution (12) côté "verso", située sur la seconde grande paroi latérale (7) à proximité de l'angle formé par cette seconde paroi latérale et la face inférieure (5) du portemonnaie.
- 2. Porte-monnaie (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que le remplissage des compartiments (10) est réalisé par insertion de nouvelles pièces dans les ouvertures de distribution (12).
- 3. Porte-monnaie (1) selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'une lanquette flexible (13) est disposée en regard de chaque ouverture de distribution (12) de manière à fermer partiellement cette dernière, ladite languette faisant obstacle respectivement à la distribution ou à l'introduction complète d'une pièce (2) depuis/ dans le compartiment correspondant, la pièce pouvant être complètement retirée du, ou introduite dans, ledit compartiment par traction/poussée sur sa partie en saillie (14), et déformation élastique de la languette (13).
- 4. Porte-monnaie (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que quatre compartiments (10) possèdent leur ouverture de distribution (12) sur la première grande paroi latérale (6), à proximité de l'angle formé par cette première paroi latérale et la face supérieure (4) du porte-monnaie, et quatre autres compartiments (10) 55 possèdent leur ouverture de distribution (12) sur la seconde grande paroi latérale (7), à proximité de l'angle formé par cette seconde paroi latérale et la

face inférieure (5) du porte-monnaie.

- 5. Porte-monnaie (1) selon la revendication 4, caractérisé en ce que les huit compartiments (10) sont alignés verticalement deux par deux.
- 6. Porte-monnaie (1) selon les revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les faces supérieure (4) et inférieure (5) sont transparentes de manière à permettre la visualisation du contenu des compartiments (10).
- 7. Porte-monnaie (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que chaque compartiment (10) est de préférence cylindrique avec un diamètre égal, aux jeux fonctionnels près, au diamètre d'un type de pièce particulier, et en ce que la largeur et la hauteur de l'ouverture de distribution (12) de ce compartiment correspondent respectivement, aux jeux fonctionnels près, à la largeur et à l'épaisseur dudit type de pièces.
- 8. Porte-monnaie (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que l'une des petites parois latérales (8) est plus longue que l'autre (9), de sorte que le corps (3) du porte-monnaie est de forme trapézoïdale.





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 03 35 6057

Catégorie	Citation du document avec des parties pertin	indication, en cas de besoin, entes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)	
A	EP 0 110 096 A (MAT 13 juin 1984 (1984- * abrégé * * figure 3 *	THEY CHARLES EMILE) 06-13)	1	A45C1/02	
Α	FR 1 033 262 A (EYM 9 juillet 1953 (195 * le document en er	3-07-09)	1		
D,A	DE 201 17 710 U (ST 4 avril 2002 (2002- * abrégé *	TADLER ANDREAS) 04-04)	1		
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A45C G07D	
·	ésent rapport a été établi pour tou				
		Date d'achèvement de la recherche 12 août 2003		Zetzsche, B	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la mèrne catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite		T: théorie ou p E: document c date de dép avec un D: cité dans la L: cité pour d't	T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons		

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 03 35 6057

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

12-08-2003

Document brevet au rapport de reche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0110096	А	13-06-1984	CH AT DE DE EP	649400 A5 34858 T 3376898 D1 110096 T1 0110096 A2	15-05-1985 15-06-1988 07-07-1988 09-05-1985 13-06-1984
FR 1033262	Α	09-07-1953	AUCUN		
DE 20117710	V	04-04-2002	DE AT DE EP	20117710 U1 241291 T 50200011 D1 1254613 A1	04-04-2002 15-06-2003 03-07-2003 06-11-2002

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EPO FORM P0460